

Modalités d'attribution des bourses SFLS
Assises / Congrès de Nice 2009

La SFLS renouvelle son opération d'attribution de bourses, afin de prendre en charge les frais de participation aux XV^e Assises et X^e Congrès de Nice (29 et 30 octobre 2009) aux conditions suivantes :

Personnes concernées :

Il s'agit essentiellement des personnels du COREVIH, ou apparentées, pouvant en théorie bénéficier d'autres financements (formation continue, Laboratoires, Associations autres que SFLS), mais qui ont été refusés, et qui sont fortement motivées à participer aux Assises et Congrès. Les frais pris en charge sont : inscription au congrès, déplacement, hébergement.

Conditions d'obtention :

Par courrier ou courriel,

Adresser une demande au trésorier de la SFLS :

Mr le Dr David REY
Le Trait d'Union
Centre de Soins de l'Infection par le VIH
NHC, Hôpitaux Universitaires
1 Place de l'Hôpital
67091 STRASBOURG CEDEX
Adresse mail :
david.rey@chru-strasbourg.fr

Ce dossier doit comprendre :

1. Une lettre motivée de participation au congrès avec le lieu et le descriptif de l'activité professionnelle.
2. Une lettre de refus de la prise en charge par la formation continue, ou d'autres demandes ayant abouti à un refus.
3. La date limite d'envoi des demandes de bourse est fixée au 15.09.2008.

En cas d'accord, le candidat à la bourse devra avancer tous les frais, qui seront ensuite remboursés sur justificatif par la Société Nex-Com après le Congrès.

Le bureau et le conseil d'administration ne peuvent s'engager que sur un nombre limité de bourses, les décisions d'attribution ou non, vous parviendront fin septembre, début octobre.

David REY
Trésorier